

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACHAT DE BILLETS EN LIGNE

PREAMBULE

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées pour l'achat de place(s) de spectacle(s) sur le site Internet de la billetterie informatisée du *Théâtre Municipal de Roanne, 1 rue Molière 42300 ROANNE*.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de place(s) de spectacle(s) par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Toute personne effectuant un achat ou de billet ou de produit sur le site Internet du Théâtre Municipal de Roanne est invitée à lire attentivement les CGV qui visent à définir les relations contractuelles entre elle et le *Théâtre Municipal de Roanne* ainsi que les conditions applicables lors de l'achat de billets en ligne.

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

La confirmation de la commande via le présent site Internet entraîne la conclusion du contrat définitif. Cela implique l'acceptation sans réserve par le client de l'intégralité des CGV, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance à la validation de son achat. Le client accepte les dispositions concernant la sécurité et les règlements supplémentaires relatifs à l'accès à la salle ou à tout autre lieu de représentation.

Le client a pris connaissance du fait que dans l'hypothèse où ces règlements ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès à la salle sans indemnisation.

Les CGV applicables sont celles en vigueur sur le site de vente en ligne à la date de l'achat du billet. *Le Théâtre Municipal de Roanne* se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, dans toute la mesure permise par la loi.

PRESENTATION DU SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

theatrederoanne.fr est le service de billetterie en ligne du Théâtre Municipal de Roanne, ayant son siège social *1 rue Molière 42300 ROANNE*.

Ce service d'achat de billetterie en ligne du Théâtre Municipal de Roanne permet d'acheter des places de spectacles et/ou produits dans le cadre de la saison en cours.

Pour toutes informations concernant vos achats de billets en ligne, vous pouvez nous contacter par mail : billetterie-theatre@ville-roanne.fr

ARTICLE 1- TARIFS

Le prix des places est TTC incluant les frais de location.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués dans les programmes et affichés aux guichets du Théâtre Municipal de Roanne.

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commande.

Ils sont validés uniquement après confirmation de notre part du règlement demandé.

Les billets sont nominatifs et ne pourront être revendus à un prix supérieur (loi du 27 juin 1919).

Le nombre de places par transaction ne peut être supérieur à 126.

1.1-Tarifs réduits

Pour les tarifs réduits, la présentation d'un justificatif récent est obligatoire. Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

ARTICLE 2 - LOCALISATION DES PLACES

En fonction des configurations, il peut vous être proposé les places suivantes :

2.1- Des places numérotées

Pour les représentations pour lesquelles le placement est numéroté, le client aura la possibilité de choisir la zone d'emplacement proposée par le site de vente en ligne. Votre numéro de siège vous sera indiqué lors de la commande.

Deux zones de placement :

- Zone A
- Zone B

Le client aura la possibilité de choisir sa place sur le plan ou un placement automatique sera proposé. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

2.2- Des places libres/Jauge réduite

Pour les représentations pour lesquelles le placement n'est pas numéroté, les spectateurs sont libres de leur emplacement dans la salle.

ARTICLE 3- PAIEMENT SECURISE ET DONNEES PERSONNELLES

3.1 Mode de paiement / paiement sécurisé

La commande de billets n'engage *Le Théâtre Municipal de Roanne* qu'à la réception d'un courrier électronique confirmant le paiement de la transaction.

Le paiement est exclusivement accepté en ligne.

Les places achetées sur le site Internet du Théâtre Municipal de Roanne sont réglées uniquement par carte bancaire du réseau VISA et les cartes compatibles avec le site de paiement sécurisé de *La Direction Générale des Finances Publiques Régie PAYFIP* (Carte bleue / Visa / Mastercard / VPAY/ Maestro / Electron).

Les informations fournies par le client lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage de notre banque pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles lors du paiement. La transaction du paiement en ligne est assurée par le système *Régie PAYFIP (Direction Générale des Finances Publiques)*. Cette transaction est effectuée moyennant un système sécurisé et chiffré SSL. En aucun cas, et à aucun moment, les informations concernant les cartes bancaires ne transitent sur le serveur du Théâtre Municipal de Roanne.

Une fois que Régie PAYFIP (Direction Générale des Finances Publiques) confirme que la commande a été validée, le débit de votre carte est opéré.

En cas de problème avec le paiement : vérifiez la validité ainsi que le plafond autorisé de votre carte. Quelques banques demandent un code supplémentaire pour les achats en ligne, merci de contacter votre banque pour plus de renseignements.

3.2 Données personnelles

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016-679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer par courrier au *Théâtre Municipal de Roanne, 1 rue Molière, 42300 ROANNE*, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

ARTICLE 4 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacles n'est définitivement confirmée qu'après que vous ayez cliqué sur le bouton «PAYER MA COMMANDE» et n'engage *le Théâtre Municipal de Roanne* qu'à réception du courriel confirmant que la commande de spectacles a bien été validée. En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

ARTICLE 5 - VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. L'acceptation des conditions générales de vente, en cochant la case "J'accepte les Conditions Générales de Vente" vous permet de valider votre commande.

ARTICLE 6 – MODE D'OBTENTION DES BILLETS

Le(s) billet(s) et la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les billets émis sont uniques.

Cependant des duplicatas pourront être imprimés en cas de vol ou perte constatés sur présentation d'une pièce d'identité, du courriel de confirmation reçu lors de l'achat des billets en ligne, où s'il est possible de retrouver trace de la réservation sur le logiciel de billetterie. En tout état de cause, même dans ce cas, seul le porteur du billet est habilité à occuper le siège.

D'une manière générale, les modes d'obtention des billets qui vous sont proposés en ligne sont liés au délai existant entre la date de la réservation et la date de la manifestation ainsi qu'à la nature du tarif choisi et aux conditions pour en bénéficier. Les modes d'obtention sont les suivants :

6.1. Billet Imprimable à Domicile PRINT@HOME

Conditions spécifiques au Billet Imprimable à Domicile PRINT@HOME :

Le billet imprimable à domicile vous permet d'imprimer les billets achetés sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès internet.

Pour être valide, votre billet doit être imprimé en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso.

A chaque place achetée correspond un billet.

Les billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée de la salle de spectacle concernée à l'aide de lecteurs de code barre. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

L'organisateur peut refuser l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction,

d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

Le Théâtre Municipal de Roanne décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet imprimable à domicile dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet imprimable à domicile.

Ce e-billet pourra être lu sur tablette ou smartphone. Ce e-billet vous permettra d'accéder directement en salle.

6.2. Retrait aux guichets

Les billets achetés en ligne ne peuvent être retirés au guichet sauf si le délai d'expédition des billets par courrier est inférieur à 7 jours avant la date du premier spectacle.

L'obtention des billets à tarifs réduits pourra se faire par le biais d'un retrait au guichet sur présentation d'un justificatif. Le mode de retrait vous sera donc indiqué au moment de l'achat en ligne des billets.

Les places sont remises sur présentation du mail de confirmation.

A défaut de justificatifs de tarifs réduits, l'accès en salle sera rendu impossible. Pour accéder à la représentation, vous serez dans l'obligation de racheter un billet au tarif en vigueur. La revente à un tarif supérieur à celui indiqué sur le billet est interdite (loi du 27 juin 1919).

Les spectateurs sont invités à visiter le site internet du Théâtre (theatrederoanne.fr) pour connaître les horaires d'ouverture de la billetterie : *lundi et vendredi de 11h à 17h ; les jours d'évènement en semaine de 14h jusqu'au début du spectacle ou de l'évènement et le samedi 1h avant l'évènement.*

6.3 Expédition des billets par courrier

L'expédition des billets par courrier postal n'est possible que si le délai entre le paiement de la commande et la date du premier spectacle est supérieur à une semaine ouvrable.

L'envoi des billets à domicile sera facturé 2€ par commande au client.

L'envoi des billets se fait par *pli simple*, le Théâtre Municipal de Roanne décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol par La Poste. Le Théâtre Municipal de Roanne s'engage à vous envoyer les billets dans les meilleurs délais.

6.4 Expédition des billets par mail

L'obtention des billets à tarifs réduits pourra se faire soit par le biais d'un envoi par mail sous réserve de la bonne réception d'un justificatif soit via votre espace client. Le mode de retrait vous sera donc indiqué au moment de l'achat en ligne des billets.

A défaut de transmission des justificatifs pour les places achetées en tarifs réduits, les billets seront disponibles à l'accueil billetterie du Théâtre. A défaut de justificatifs, l'accès en salle sera rendu impossible. Pour accéder à la représentation, vous serez dans l'obligation de compléter ou de racheter un billet au tarif en vigueur. La revente à un tarif supérieur à celui indiqué sur le billet est interdite (loi du 27 juin 1919).

ARTICLE 7 - HORAIRES ET LIEU DE SPECTACLE

La date, le lieu et l'horaire du spectacle sont indiqués sur le billet.

Les spectacles commencent à l'heure, l'ouverture des portes de la salle s'effectue en général entre 15 à 30 minutes avant le spectacle.

Après le lever du rideau, l'accès en salle peut être rendu impossible. Pour accéder à la salle, les retardataires devront suivre les indications des hôtes et hôtesse. De plus les places numérotées ne sont plus garanties. Attention, en raison de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, il peut être rendu impossible d'accéder à la représentation.

La durée du spectacle pour les créations est variable et connue seulement quelques jours avant le spectacle.

ARTICLE 8 – ANNULATION

Aucun remboursement n'est possible après le paiement des places par le client.

Le Théâtre Municipal de Roanne se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle. Par ailleurs, *le Théâtre Municipal de Roanne* se réserve le droit d'annuler toute représentation en cas de force majeure tels que (et sans que cette liste soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète, crise sanitaire, etc. Dans une telle hypothèse *Le Théâtre Municipal de Roanne* proposerait une autre date de représentation ou à défaut le remboursement du billet.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés.

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles et produits indissociables ne peuvent pas donner lieu à rétractation par le client.

ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, notre service e-billetterie est à votre disposition :

1. Téléphone : 04 77 71 05 68 (prix d'un appel local), les horaires d'ouverture de la billetterie sont les suivants : *lundi et vendredi de 11h à 17h. Les jours d'évènement en semaine de 14h jusqu'au début de l'évènement et le samedi 1h avant l'évènement.*

2. Courrier : Théâtre Municipal de Roanne, 1 rue Molière 42300 ROANNE

3. Formulaire mail: Contactez-nous par courriel : billetterie-theatre@ville-roanne.fr

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Toute contestation concernant la démarche d'achat en ligne, quelle qu'en soit la nature, doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation à l'adresse suivante :

Théâtre Municipal de Roanne
1 rue Molière
42300 ROANNE

Toutes autres contestations doivent être formulées le soir de la représentation directement auprès de la salle proposant le spectacle.

Le Théâtre Municipal de Roanne décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence aux lieux de spectacles.

Les billets ne donnent aucun droit à un enregistrement du spectacle. Tout enregistrement, sous quelque forme que ce soit, y compris photographiquement est strictement interdit. *Le Théâtre Municipal de Roanne, 1 rue Molière 42300 ROANNE*, se réserve le droit d'entamer une procédure en réparation des préjudices subis.